

# Commission de Suivi de Site

----

## RHODIA Opérations (Groupe SOLVAY) à la Rochelle

**Bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin  
2015 de l'inspection des installations  
classées**

**Réunion du 10 décembre 2015**



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
POITOU-CHARENTES

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Poitou-Charentes

# **Deux visites d'inspection : le 25 juin 2014 et le 11 juin 2015**

## **Visite d'inspection du 25 juin 2014**

Bilan de l'inspection : 17 remarques

### **Ordre du jour :**

- examen des suites données aux précédentes inspections,
- autosurveillance des rejets eau et air,
- point sur le plan de modernisation des installations,
- test d'une mesure de maîtrise des risques instrumentée : détecteurs NH3
- visite des installations

# ***Visite d'inspection du 11 juin 2015***

**Bilan de l'inspection : 1 écart et 17 remarques**

## **Ordre du jour :**

- examen des suites données aux précédentes inspections,
- autosurveillance des rejets eau, air et tours aéro-réfrigérantes,
- actions de modernisation des installations et suivi des mesures de maîtrise des risques
- test d'un détecteur d'acide chlorhydrique
- retour d'expérience sur la fuite d'acide nitrique wagon,
- inspection des installations
- questions diverses (suivi des projets en cours)



# Visite d'inspection du 25 juin 2014

## suites données aux précédentes inspections

Écarts relevés en 2013 par l'inspection des installations classées	Constats effectués lors de la visite de 2014
<p><b>Écart 1</b> : signaler correctement l'aire de stockage des fûts vides et nettoyés ayant contenus de l'acide phosphorique</p>	<p>Organisation du stockage et signalisation de danger adaptée réalisée  <b>Écart levé</b></p>
<p><b>Écart 2</b> : organiser la zone de stockage des déchets industriels banals et signaler les postes d'entreposage des déchets correspondants (métaux, gravats ...)</p>	<p>Chiffrage réalisé (coût de protection des déchets et organisation de toute la zone)            Investissement prévu au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014  <b>Écart levé</b></p>
<p><b>Écart 3</b> : signaler correctement avec le marquage CLP les big bags de carbonate de zirconium stockés dans le bâtiment 112 (<i>remarque déjà signalée en 2012</i>)</p>	<p>Signalisation CLP et organisation des stockages de big bags réalisées            A terme : pas de stockage de carbonate de zirconium  <b>Écart levé</b></p>

# Visite d'inspection du 25 juin 2014

## suites données aux précédentes inspections

Remarques relevées en 2013 par l'inspection des installations classées	Constats effectués lors de la visite de 2014
<b>Remarque 1 :</b> transmettre l'étude d'évaluation des dommages potentiels aux tiers	Étude réalisée et transmise en annexe du courrier du 23 novembre 2013 - <b>remarque levée</b>
<b>Remarque 2 :</b> tenir informés les inspecteurs des mesures restantes à effectuer dans la zone de couverture de la sirène PPI et test mensuel légèrement décalé par rapport à la sirène de Gratecap	Rapport de mesure de l'impact acoustique de l'émission du signal d'alerte transmis, résultats satisfaisants Test mensuel à 11h55 – <b>remarque levée</b>
<b>Remarque 3 :</b> transmettre les résultats de l'autosurveillance du 1 <sup>er</sup> semestre 2013	Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre transmis le 21 octobre 2013 Résultats du 2 <sup>nd</sup> semestre transmis le 3 avril 2014 <b>Remarque levée</b>
<b>Remarque 4 :</b> prendre les dispositions utiles auprès du fournisseur afin que la charge des wagons d'acide nitrique soit strictement limitée à 66 tonnes	Fiche d'exigences achat modifiée Poids maximum de 66 tonnes mentionné Refus de toute charge supérieure signalé et le suivi des bons de livraisons fixe une alerte à 65,690 tonnes <b>Remarque levée</b>

# **Visite d'inspection du 25 juin 2014**

## **suites données aux précédentes inspections**

<b>Remarques 2013 relevées par l'inspection des installations classées</b>	<b>Constats effectués lors de la visite de 2014</b>	<b>Constats effectués lors de la visite de 2015</b>
<b>Remarque 5 :</b> compléter la procédure de réception des wagons d'acide nitrique (prise en compte du délai maximal de stockage de 48h et de 96h)	Procédure modifiée en avril 2014 et présentée en séance <b>Remarque levée</b>	-
<b>Remarque 6 :</b> mettre à jour le POI sans oublier les scenarii du projet Energize	Pas de rédaction des fiches réflexes du projet Energize. Supprimer les éléments concernant la chaudière SEUM <b>Remarque 1</b>	Fiches réflexes du projet Energize intégrées au POI. Les sources scellées doivent faire l'objet de fiches POI : <b>remarque 1</b>
<b>Remarque 7 :</b> transmettre les résultats des mesures d'émissions de rejets de poussières et de COV autour du site	Exploitation des mesures en cours, résultats communiqués à partir d'août 2014 : <b>remarque 2</b>	Résultats transmis : pas d'élément marquants <b>Remarque levée</b>
<b>Remarque 8 :</b> transmettre les résultats de la campagne de mesure des niveaux sonores prévue début 2014	Mesures effectuées les 7 et 8 avril 2014 : émergence au point BB Réaliser une nouvelle mesure : validation du bruit de fond et détermination du niveau sonore en période de production : <b>remarque 3</b>	Pas de possibilité de déterminer la source de l'émergence Prochaine campagne en 2016 : nouvelle mesure <b>Remarque 2</b>
<b>Remarque 9 :</b> préciser la forme juridique de l'établissement de La Rochelle à la suite de l'intégration de la société au sein du groupe Solvay. Transmettre un extrait du Kbis	Extrait Kbis transmis fin 2013 Établissement Rhodia La Rochelle <b>Remarque levée</b>	-





# **Visite d'inspection du 25 juin 2014**

## **suites données aux précédentes inspections**

<b>Remarques 2013 relevées par l'inspection des installations classées</b>	<b>Constats effectués lors de la visite de 2014</b>	<b>Constats effectués lors de la visite de 2015</b>
<b>Remarque 10 :</b> pose des panneaux de signalisation imposés par le règlement du PPRT – prendre contact avec les services chargés de la police de la voirie	Contact pris avec la mairie et la CDA mais action non menée à son terme. Reprendre contact après la signature du PPI : <b>remarque 4</b>	PPI validé et Rhodia s'engage à reprendre contact avec la mairie : <b>remarque 3</b>
<b>Remarque 11 :</b> intégrer au SGS les mesures de maîtrise des risques (MMR) du projet Energize et modifier la procédure afin de parler de MMR et non d'IPS/IPE	Les MMR ont été intégrées au SGS (elles ont fait l'objet de tests et d'audits) La liste des MMR doit comporter celles entrant dans l'exclusion de certains phénomènes du PPRT : <b>remarque levée</b>	-
<b>Remarque 12 :</b> transmettre le bilan des activités en vue de la prochaine réunion CSS	Bilan transmis par mail début novembre 2013 : <b>remarque levée</b>	-
<b>Remarque 13 :</b> tracer les détections éventuelles des capteurs d'ammoniac au cours des dépotages wagons	Fiches de suivi des déclenchements et dysfonctionnements des capteurs en place : à rattacher au processus qualité « MMR » : <b>remarque 5</b>	Procédure de gestion des MMR rattachée au processus qualité (86 MMR identifiées) <b>remarque levée</b>
<b>Remarque 14 :</b> demander à la SNCF de lever les ambiguïtés sur les constats effectués annuellement par les agents de contrôle de la SNCF sur les voies et les aiguillages	Plan d'entretien des voies avec une société agréée par la SNCF Remarques sur les parties mécaniques : pas de risques pour la sécurité et pas de caractère obligatoire (recommandations) <b>remarque levée</b>	-

# Visite d'inspection du 25 juin 2014

## suites données aux précédentes inspections

Remarques 2013 relevées par l'inspection des installations classées	Constats effectués lors de la visite de 2014	Constats effectués lors de la visite de 2015
<b>Remarque 10 :</b> pose des panneaux de signalisation imposés par le règlement du PPRT – prendre contact avec les services chargés de la police de la voirie	Contact pris avec la mairie et la CDA mais action non menée à son terme. Reprendre contact après la signature du PPI : <b>remarque 4</b>	PPI validé et Rhodia s'engage à reprendre contact avec la mairie : <b>remarque 3</b>
<b>Remarque 11 :</b> intégrer au SGS les mesures de maîtrise des risques (MMR) du projet Energize et modifier la procédure afin de parler de MMR et non d'IPS/IPE	Les MMR ont été intégrées au SGS (elles ont fait l'objet de tests et d'audits) La liste des MMR doit comporter celles entrant dans l'exclusion de certains phénomènes du PPRT : <b>remarque levée</b>	-
<b>Remarque 12 :</b> transmettre le bilan des activités en vue de la prochaine réunion CSS	Bilan transmis par mail début novembre 2013 : <b>remarque levée</b>	-
<b>Remarque 13 :</b> tracer les détections éventuelles des capteurs d'ammoniac au cours des dépotages wagons	Fiches de suivi des déclenchements et dysfonctionnements des capteurs en place : à rattacher au processus qualité « MMR » : <b>remarque 5</b>	Procédure de gestion des MMR rattachée au processus qualité (86 MMR identifiées) <b>remarque levée</b>
<b>Remarque 14 :</b> demander à la SNCF de lever les ambiguïtés sur les constats effectués annuellement par les agents de contrôle de la SNCF sur les voies et les aiguillages	Plan d'entretien des voies avec une société agréée par la SNCF Remarques sur les parties mécaniques : pas de risques pour la sécurité et pas de caractère obligatoire (recommandations) <b>remarque levée</b>	-



# Visite d'inspection du 25 juin 2014

## suites données aux précédentes inspections

Remarques 2013 relevées par l'inspection des installations classées	Constats effectués lors de la visite de 2014	Constats effectués lors de la visite de 2015
<b>Remarque 15 :</b> se positionner sur la pertinence d'actualiser l'étude technique foudre au vu des modifications engendrées par le projet Energize	Étude complémentaire foudre sur les installations Energize remise aux inspecteurs. Vérification complète réalisée. Achèvement des travaux à effectuer : <b>remarque 6</b>	Travaux achevés. Dernier rapport de vérification : 27/05/2015 Disposer d'un carnet de bord : <b>remarque 4</b>
<b>Remarque 16 :</b> rappel des délais de réalisation des travaux après l'étude technique (2 ans) et des délais de vérification de la conformité des travaux (6 mois après réalisation)	Vérification de conformité réalisée Fréquence prévue : tous les 2 ans <b>Remarque levée</b>	-
<b>Remarque 17 :</b> mettre sur rétention le réservoir horizontal mobile de stockage de fuel domestiques réservé au locotracteur	Réservoir déplacé à la chaufferie et mis sur rétention mobile <b>Remarque levée</b>	-
<b>Remarque 18 :</b> nettoyer la cuvette de rétention du réservoir de fioul lourd mis à l'arrêt technique	Vidange et nettoyage de la cuvette réalisée. Dépose des anciennes tuyauteries en liaison avec la cuve effectuée : <b>remarque levée</b>	-
<b>Remarque 19 :</b> modifier l'emplacement des étiquettes d'information CLP sur les stockeurs de nitrates de l'atelier Yttriques	Déplacement des étiquettes pour les rendre visibles des allées de circulation des personnes <b>remarque levée</b>	-

# Visite d'inspection du 25 juin 2014

## suites données aux précédentes inspections

Remarques 2013 relevées par l'inspection des installations classées	Constats effectués lors de la visite de 2014	Constats effectués lors de la visite de 2015
<b>Remarque 20</b> : nettoyer la cuvette de rétention des stockeurs de nitrates de terres rares (présence de cartons)	Nettoyage effectué : <b>remarque levée</b>	-
<b>Remarque 21</b> : réparer les manomètres positionnés sur tous les départs de pompes situées dans la cuvettes des stockeurs « yttriques »	Les réparations ou le remplacement des manomètres effectués en partie Encore un manomètre illisible (poussières) : <b>remarque 7</b>	Réparations réalisées : <b>remarque levée</b>
<b>Remarque 22</b> : prioriser les expéditions et l'élimination des cubis hors d'usage dont les structures sont détériorées	Campagne de tri, de lavage et d'élimination des cubitainers usagés réalisée : <b>remarque levée</b>	-
<b>Remarque 23</b> : procéder à l'élimination des fûts métalliques corrodés et perforés contenant des déchets ménagers mélangés à l'eau de pluie	Déchets identifiés et élimination de ceux-ci dans des filières appropriées : <b>remarque levée</b>	-
<b>Remarque 24</b> : transmettre le volume annuel distribué par le poste gasoil non routier	Rubrique 1435 a été prise en compte dans le tableau des rubriques de l'arrêté préfectoral : <b>remarque levée</b>	-



# Visite d'inspection du 25 juin 2014

## nouvelles remarques 2014

Remarques 2014 relevées par l'inspection des installations classées	Constats effectués lors de la visite de 2015
<p><b>Remarque 8 :</b> test capteurs ammoniac situé au poste de dépotage wagon : test positif, signal alerte ok en salle des machines, levée de doute effectuée. Valeur lue sur le capteur <math>\neq</math> valeur reportée en salle des machines. Préciser si écart d'appréciation peut être corrigé</p>	<p>L'exploitant a indiqué privilégier la mesure dans les plages de dangerosité les plus basses : <b>remarque levée</b></p>
<p><b>Remarque 9 :</b> stockage de palettes devant un transformateur à déplacer car augmentation du risque incendie et difficultés d'accès</p>	<p>Stockage de palettes déplacé : <b>remarque levée</b></p>
<p><b>Remarque 10 :</b> mettre à jour les consignes et la signalétique de sécurité au poste de dépotage du fioul domestique. Panneaux de signalisation du tracé de la canalisation à remplacer</p>	<p>Consignes mises à jour et panneaux de signalisation de la canalisation remplacés : <b>remarque levée</b></p>
<p><b>Remarque 11 :</b> s'assurer que la plage de mesures des capteurs ammoniac est bien adaptée à la configuration locale des capteurs</p>	<p>La plage de mesures (0-300 ppm) a bien été authentifiée par la société Draeger : <b>remarque levée</b></p>
<p><b>Remarque 12 :</b> déclenchements intempestifs d'un des capteurs à interpréter et à analyser</p>	<p>Analyse durant 4 mois : déplacement du capteur prévu à l'extrémité de la zone de stockage des wagons (non encore réalisé) : <b>remarque 5</b></p>

# Visite d'inspection du 25 juin 2014

## nouvelles remarques 2014

Remarques 2014 relevées par l'inspection des installations classées	Constats effectués lors de la visite de 2015
<b>Remarque 13 :</b> préciser les conditions d'intervention lors du remplacement du détecteur (cellule, capteur complet?) et les conditions de traçabilité de ces opérations de maintenance	Remplacement complet du capteur. Traçabilité des interventions assurée dans les fiches de vie des MMRi : <b>remarque levée</b>
<b>Remarque 14 :</b> renseigner l'ensemble des paramètres demandés dans l'arrêté dans l'application informatique Gidaf	Renseignement effectué régulièrement. A venir : les eaux souterraines : <b>remarque levée</b>
<b>Remarque 15 :</b> tenir informé les inspecteurs de la réalisation de la valorisation du flux non extrait de la batterie Y5 via NEC 2 (imposé par arrêté préfectoral, délai : avant fin 2013)	Travaux achevés fin mai 2015, installations en service. Ajout étage de lavage alcalin de la batterie C5 : budgétisé pour l'été 2015 (imposé par arrêté avant fin 2014) : tenir informés les inspecteurs de la réalisation des travaux : <b>remarque 6</b>
<b>Remarque 16 :</b> modifications intervenues sur les points de rejet « air » : informer les inspecteurs et mettre à jour l'arrêté Effectuer les mesures dans l'air imposées par arrêté et justifier les impossibilités techniques	Adaptations techniques permettant de procéder aux mesures : non achevées, travaux prévus à l'été 2015 : <b>remarque 7</b> Arrêté préfectoral modifié pour les points de rejet à l'atmosphère
<b>Remarque 17 :</b> dépassements en poussières et SO <sub>2</sub> (chaudière SM30) et NO <sub>x</sub> (chaudière SM40). Les dépassements doivent être commentés	Résultats de l'autosurveillance dorénavant commentés : <b>remarque levée</b>

# Visite d'inspection du 11 juin 2015

## nouvelles remarques 2015

Remarques 2015 relevées par l'inspection des installations classées	Réponses de l'exploitant (courrier du 25/09/2015)
<b>Remarque 8</b> : dépassement de la température des rejets eau : à évaluer au niveau de l'émissaire	Suivi de la température en cours depuis août 2015
<b>Remarque 9</b> : dépassement de la teneur en phosphore total des rejets eau : tenir informés les inspecteurs de la mise en place du traitement permettant de diminuer les valeurs de rejet	Essais d'additifs réalisés en juin 2015, essais complémentaires à venir pour définir les conditions de fonctionnement pour une industrialisation du procédé
<b>Remarque 10</b> : dépassement de la DCO dans les rejets eau : communiquer le plan d'action mis en œuvre dans les ateliers	Groupe de travail inter-ateliers crée. Identification des ateliers contributeurs réalisés. Certains flux modifiés, nettoyage effectué
<b>Remarque 11</b> : dépassement de la teneur en mercure dans les eaux : mise en place d'une 4° colonne d'extraction prévue : tenir informés les inspecteurs	Mise en place de la colonne d'extraction : mi-juin 2015
<b>Remarque 12</b> : le suivi du paramètre U éléments sera enlevé des paramètres suivis dans les eaux souterraines lors de la prochaine mise à jour de l'arrêté préfectoral	-

# Visite d'inspection du 11 juin 2015

## nouvelles remarques 2015

Remarques 2015 relevées par l'inspection des installations classées	Réponses de l'exploitant (courrier du 25/09/2015)
<p><b>Remarque 13 :</b> mettre en conformité le carnet de suivi des tours aéro-réfrigérantes, renseigner l'application GIDAF et transmettre le bilan annuel dans les délais requis. S'assurer que l'analyse méthodique des risques est conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel</p>	<p>Analyse méthodique des risques prévue en novembre 2015            Mise à jour des carnets de suivi : fin 2015            Bilan annuel joint au courrier</p>
<p><b>Écart 1 :</b> dans le cadre des visites externes en exploitation des bacs (tous les 5 ans – plan de modernisation): établir un plan d'inspection et réaliser un contrôle de la soudure robe/fond</p>	<p>Mise en place d'un document conforme au guide DT94 et intégration du contrôle de la soudure robe/fond</p>
<p><b>Remarque 14 :</b> réservoir de fioul domestique : corrosion importante de la liaison robe/fond + disparition de la marginale à certains endroits : vérifier l'état de la soudure robe/fond et effectuer les réparations éventuelles</p>	<p>Inspection de l'intérieur du réservoir prévue à l'arrêt d'hiver</p>
<p><b>Remarque 15 :</b> suite fuite nitrique wagon : transmettre les documents d'analyse technique</p>	<p>Les documents sont joints au courrier</p>



# Visite d'inspection du 11 juin 2015

## nouvelles remarques 2015

Remarques 2015 relevées par l'inspection des installations classées	Réponses de l'exploitant (courrier du 25/09/2015)
<b>Remarque 16</b> : transmettre le nouvel acte de cautionnement des garanties financières	En attente de la transmission de l'acte de cautionnement par le service compétent
<b>Remarque 17</b> : transmettre le récapitulatif des stocks de carbonate de zirconium	350 tonnes stockées, valeur prévue fin 2015 : 0 tonnes

***Merci de votre attention***

***Questions***



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
POITOU-CHARENTES

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Poitou-Charentes

[www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr)